T. III 12134 FRC. 2. 16813
Case FRC 19779

RAPPORT

Sur l'embellissement du Palais et du Jardin National, du Pont et de la Place de la Révolution; présenté au Comité de Salut public par HUBERT, *Architecte:*

Le 20 Floréal.

CITOYENS,

Depuis que le comité de salut public m'a chargé de l'embellissement des monumens nationaux qui entourent la Convention, je me suis occupé à recueillir les productions des arts dispersées dans les palais de

THE NEWBERRY LIBRARY

la tyrannie. En les parcourant, j'ai vu que la plupart des artiſtes ne ſe ſont ſervi de leurs talens que pour flatter le ridicule orgueil des oppreſſeurs de leur patrie ; j'en ai été indigné. Je me ſuis dit : il eſt temps enfin d'honorer le peuple comme il le mérite ; lui ſeul ſe voue tout entier à la révolution, c'eſt donc pour lui ſeul qu'il faut tout ordonner. Autrefois il étoit traité comme un vil inſtrument deſtiné aux plaiſirs des ſuperbes eſclaves de la majeſté royale, & l'on ſe gardoit bien d'offrir à ſes yeux les chefs-d'œuvres du génie, dans la crainte que ſon goût ne ſe rectifiât par l'aſpect continuel du beau idéal. Les grands & les prêtres qui connoiſſoient l'influence des arts ſur les deſtinées des empires, ne s'en ſervoient que pour corrompre la morale du peuple ; mais dans les mains d'un gouvernement juſte & éclairé, les arts vont devenir les plus puiſſans mobiles de notre régénération.

Juſqu'à ce jour les édifices publics ont été diſtribués de manière que, quand les citoyens ont affaire avec les mandataires du peuple, ils ſont obligés, avant de pouvoir leur parler, d'attendre dans les antichambres où ils s'ennuient & ſe dégradent. On peut faire ceſſer ces abus, en arrêtant que dans les établiſſemens nationaux il y aura un ſallon du peuple où on ne lui offrira que des choſes capables d'élever ſon ame, & de l'inſtruire. Il faudroit que chacun de ces édifices eût un caractère diſtinctif de ſa deſtination : qu'à la commiſſion des armes, par exemple, les militaires trouvaſſent dans le ſallon les cartes du théâtre de la guerre, & tout ce qui concerne leur état ; que dans celui de la commiſſion d'agriculture, les reſpectables inſtrumens de l'art nourricier des hommes y ſoient honorés, ainſi que les découvertes qui peuvent l'améliorer. L'allié des Français reverroit, avec un

plaiſir mêlé d'étonnement, les productions de ſa patrie dans le ſallon des relations extérieures.

C'eſt par de ſemblables meſures que le comité de ſalut public donnera un nouvel eſſor à l'imagination des artiſtes qui tranſmettront à la poſtérité la plus reculée la juſtice, la grandeur & le génie de la nation françaiſe.

J'étois pénétré de ces principes en compoſant le projet ſuivant pour le palais national, que j'ai conſidéré comme le *forum* de la République. Tout ce que la nation poſsède de beau, de grand, de ſublime y ſera diſpoſé pour la jouiſſance du peuple.

PROGRAMME.

1°. La cour du palais national ſera fermée par un ſtylobate circulaire. Les départemens, repréſentés par des figures allégoriques, ſeront aſſis ſur autant de ſocles qu'il y a de départemens, & une ſeule baſe, ſymbole de l'unité de la République, les ſoutiendra. Chaque département offrira à la patrie les reſſources dont la nature l'a favoriſé, &, les bras étendus vers la Convention, il jurera de combattre les traîtres qui tenteroient de l'avilir. Sur la face de chacun des ſocles, du côté de la cour, j'attacherai une étoile flamboyante qui éclairera le palais national pendant la nuit. Ces étoiles indiqueront au peuple que la Convention reçoit la lumière de toutes les parties de la République, et qu'à ſon tour elle veille ſur la France entière.

Sur le pavillon de l'Unité, je placerai une étoile flamboyante, mais plus grande que les autres ; elle marquera les heures pendant la nuit. Sur le dôme du même pavillon j'éleverai une ſtatue de bronze, tenant

d'une main la déclaration des droits, & de l'autre le drapeau tricolor.

La conſtitution & la déclaration des droits ſeront inſcrits, ſur le ſtylobate circulaire, en lettres de bronze dorées.

A l'entrée de la cour, les ſtatues de la Juſtice & du Bonheur public, élevées ſur de grands piédeſtaux, porteront ſuſpendu le niveau de l'égalité.

L'imprimerie & les mauvaiſes maiſons qui ſont à côté, ſeront maſquées par des groupes d'arbres.

2°. Les deux galeries que le pavillon de l'Unité ſépare, ſeront réunies, en démoliſſant les murs qui obſtruent le paſſage.

Je fais de cette galerie le ſallon du Peuple; les chefs-d'œuvres de la ſculpture, les ſtatues des grands-hommes anciens & modernes, y ſeront rangés par ordre chronologique. Aux extrémités du ſallon, j'ajuſte deux portes avec les quatre Caryatides antiques: je n'emploie ces figures que comme des modèles de goût; car elles ne furent imaginées que pour flatter les Athéniens, lorſqu'ils eurent ſoumis les Cariates.

3°. La terraſſe en avant du Palais national ſera agrandie jusqu'au parterre; là, ſix files d'orangers, entremêlés de ſtatues & de buſtes, offriront le ſpectacle du jardin des Heſpérides.

Cette riante perſpective ſera terminée par deux grandes entrées, qui ſe compoſeront avec des piédeſtaux ornés de groupes & de bas-reliefs analogues à la révolution; pendant la nuit on les fermera avec des ponts-levis, combinés de manière qu'on ne les verra pas lorſqu'ils ſeront baiſſés: il faut que ces

passages aient au moins quarante pieds de largeur. Avec cette donnée, si on vouloit y construire des portes, elles prendroient le caractère des arcs de triomphe, dont la grandeur écraseroit le Palais national; d'ailleurs ce genre de monument ne convient qu'aux pompes triomphales, ou sur les places publiques, & nullement aux jardins.

L'entrée de la ville Adrienne, près de Tivoli, ressemble à-peu-près à celle que je propose, & tous les artistes qui ont été en Italie l'ont admirée.

Du côté de la cour du Manège, j'ouvre un large passage qui aboutira à la rue Honoré.

Les orangers du Rynci, de l'Isle-Adam, de Meudon & de St-Cloud, seront transférés dans le Jardin national; si l'on ne prend ce parti, cette intéressante propriété continuera d'être dilapidée.

Pendant l'hiver on les déposera dans l'orangerie, qu'on pourra construire à la place de la Révolution ou dans le jardin des Feuillans.

La partie du jardin qui est au-dessous de la terrasse des Feuillans sera changée en palestre, où l'on élevera des monumens aux jeunes héros de la liberté : ceux de Barra & d'Agricole Viala y domineront; la jeunesse de Paris viendra s'y exercer dans l'art de la gymnastique. La terrasse des Feuillans devroit être élargie, & alors on y construiroit un portique ouvert au midi dans toute la longueur du palestre.

On pourroit le combiner de manière que les vieillards y présideroient aux jeux de la jeunesse, & qu'ils y seroient abrités contre les rigueurs de l'hiver.

L'intérieur de ce portique ſeroit orné par des tableaux, capables de développer & de diriger les paſſions généreuſes de l'adoleſcence.

Sur la terraſſe, il y auroit des orangers entremêlés de beaux vaſes; elle ſeroit terminée par un boſquet dédié à Lafontaine. Déja la plantation exiſte; il n'y a que de légers changemens a y faire pour lui donner un ſtyle naïf & poëtique, conforme au goût de ce philoſophe ſi ſupérieur à ſon ſiècle.

On ouvrira ce boſquet en perron ou pente douce du côté de la place de la Révolution; les grandes Caryatides ſerviront à l'ornement d'un portique, où le génie de la peinture repréſentera les ouvrages de Lafontaine.

Sur la terraſſe de la rivière, je place encore des vaſes; je ſupprime les petits jardins particuliers, & j'y compoſe un boſquet dédié à J. J. Rouſſeau: comme celui de Lafontaine, il ſera ouvert du côté de la place de la Révolution.

Sur la partie la plus élevée, la ſtatue de J. J. Rouſſeau, foulant à ſes pieds les vices, les préjugés, & appuyée ſur la nature, fixera le coucher du ſoleil; c'eſt là que ſon ame expanſive s'eſt ſouvent exaltée devant ce magnifique ſpectacle.

Au-deſſous de ce boſquet, du côté de la place de la Révolution, je creuſe un grand baſſin juſqu'au niveau de la rivière; il ſervira d'école de natation pendant l'été: pour empêcher que l'eau ne s'y corrompe, je fais le long du quai une ſaignée qui y introduira l'eau de la rivière avec rapidité, de ſorte que l'on pourra le nettoyer quand on voudra.

Du baſſin on montera par des pentes douces au boſquet; les terraſſes ſeront ſoutenues par un portique ouvert qui régnera le long du baſſin; il ſervira de bain public pendant l'hiver; on y chauffera l'eau comme dans les termes des anciens.

Je change le parterre dont la froide monotonie fatigue : à ſa place je forme des groupes de roſiers, de lilas & d'arbuſtes précieux. Les petits monumens de ſculpture que je trouverai dans les maiſons nationales, pourront me ſervir pour donner à chacun de ces groupes un ſtyle pittoreſque & varié.

En avant de la terraſſe des orangers, il y aura une vaſte eſplanade, où le peuple pourra ſe raſſembler les jours de fêtes publiques.

Au milieu du baſſin circulaire, j'élève un monument avec les figures que l'inſolent Louis XIV avoit fait enchaîner à ſon piédeſtal : il ne faut que leur mettre des couronnes ſur la tête, pour qu'elles repréſentent les rois ligués contre la République. Je les enchaîne auſſi; mais c'eſt aux pieds de la Sageſſe, qui les épouvante en leur préſentant le miroir de la vérité.

Je change les deux petits baſſins en fontaines; l'une ſera dédiée à la Liberté, l'autre à l'Égalité.

Il y aura d'autres fontaines ſous les grands arbres; j'ouvrirai quelques allées pour faire circuler l'air avec plus de facilité, & je formerai des lacs ſous les arbres que j'élaguerai.

Pour ôter la monotonie de la terraſſe pratiquée du côté de l'eau, ſans détruire les eſcaliers, je ferai, à l'aide de terres rapportées, une pente douce d'une forme inégale, & je décorerai ce terreinde groupes

d'arbres & de ſtatues diſpoſés de manière à former les points de vue les plus pittoreſques; &, par ce moyen, cette partie du jardin national abandonnée en deviendroit un des endroits les plus agréables & les plus propres à l'étude.

Dans les grands carrés, je compoſerai des monumens avec les plus beaux vaſes antiques que la nation poſſède, & je tâcherai de donner au payſage qui les entourera un caractère analogue au ſujet principal.

On y établira des exèdres, ſemblables à ceux où les philoſophes de l'antiquité venoient inſtruire leurs concitoyens.

A côté du baſſin octogone que je ſupprime, j'ai compoſé deux fontaines avec les principaux fleuves de la République; je prolonge le grand perron juſqu'aux terraſſes, pour en former un amphithéâtre où l'on donneroit des concerts publics.

PROGRAMME

De la Place & du Pont de la Révolution.

1°. En vain j'ai cherché quelque choſe de plus ingénieux que la Liberté aſſiſe ſur les débris du piédeſtal du tyran; je n'y ai rien changé, & la philoſophie reſpectera cette penſée auſſi originale qu'inſtructive. Ce monument, ainſi que les chênes deſtinés à la récompenſe des bienfaiteurs de l'humanité, ſeront entourés par une belle baluſtrade. Aux pieds

de la ſtatue, j'élève une tribune, d'où le préſident de l'Aſſemblée nationale parlera au peuple les jours de fête ſolemnelle. L'entrée du jardin national par le Pont-Tournant eſt meſquine & dangereuſe dans les temps de foule; je l'élargis juſqu'aux piédeſtaux qui ſoutiennent les Renommées.

Aux côtés de cette entrée, il faudroit conſtruire deux portiques adoſſés aux parapets du jardin national; on y retraceroit les faits les plus mémorables de la révolution.

J'agrandis l'entrée des Champs-Elyſées; j'y place les chevaux de Marly en face des Renommées du Pont-Tournant; j'élève ſur leur flanc deux autres portiques ouverts de toutes parts, & également ornés de ſujets révolutionnaires.

Entre les colonnades de la place de la Révolution, j'élève l'arc de triomphe conſacré aux victoires du peuple français; & ſi la Convention, au nom de la République reconnoiſſante, vouloit donner à la ſociété des Amis de l'Egalité, ſéante aux Jacobins, la ci-devant égliſe de la Magdeleine, je la transformerois en Temple de la Révolution : c'eſt là que l'architecture, la peinture, la ſculpture, guidées par l'amour de la patrie, immortaliſeroient l'hiſtoire de cette ſociété célèbre.

Je fais de la place de la Révolution une eſpèce de cirque par le moyen de glacis, dont la pente douce, ſans gêner en rien la circulation des voitures, faciliteroit au peuple l'aſpect des fêtes nationales.

Dans les foſſés de cette place, que je laiſſerai ſubſiſter à cet effet, je placerai les cafés, reſtaura-

teurs & autres établiſſemens de cette nature, qui déparent les Champs-Elyſées, & qui néanmoins doivent être conſervés à cauſe de leur utilité.

Il me reſte à parler du pont de la Révolution; je crois que le projet d'y placer des ſtatues antiques n'eſt pas heureux: les bronzes qui ſe deſſinent ſur le ciel deviennent noirs, & produiſent un mauvais effet; d'ailleurs les ſtatues antiques ne préſenteroient à l'imagination rien d'analogue à la révolution; & un artiſte qui deſire que les monumens publics deviennent les faſtes de l'hiſtoire nationale, doit éviter avec ſoin tout ce qui ne parle point à l'ame du peuple.

On pourroit le décorer avec les ſtatues des Français, que l'aſcendant du génie & de la vertu faiſoit reſpecter, même ſous l'ancien régime. Les hommes qui ont oſé défendre l'innocence, & éclairer le peuple dans un temps où tout rampoit devant l'idole de la royauté, méritent encore aujourd'hui la reconnoiſſance nationale; leurs ſtatues ſont dans la ſalle des antiques; & ſi le comité de ſalut public le veut, je les placerai ſur le pont de la Révolution.

Voilà, citoyens, l'eſquiſſe d'un projet que le peu de temps que vous m'avez donné ne m'a pas permis de développer davantage, & que je rectifierai encore par l'étude.

Signé, HUBERT.

Du vingt-cinquième jour de Floréal, l'an ſecond de la République françaiſe une & indiviſible.

Le comité de ſalut public, prenant des meſures définitives ſur l'embelliſſement du Palais national & de ſes acceſſoires, après avoir pris connoiſſance du réſultat d'un jury qu'il avoit chargé d'examiner les divers plans préſentés par les artiſtes, en exécution de pluſieurs arrêtés précédens;

Arrête que le Palais national & le jardin qui l'accompagne, ſeront embellis, d'après les baſes contenues dans le plan qui lui a été préſenté par Hubert, architecte, dont les travaux ont obtenu la priorité au jugement du jury nommé à cet effet.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.